



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AUBERT

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil, tenue à l'édifice municipal sis au 14, rue des Loisirs, le mardi 14 avril 2026, à laquelle sont présentes et présents :

M^{me} Corrine Lizotte, conseillère, district 1 **M. Pierre Dumas, conseiller, district 3**
M. Jonathan Jean Labbé, conseiller, district 2 **M. Mikaël St-Pierre, conseiller, district 4**

Est présente à distance :
M^{me} Lucie Turcotte, conseillère, district 5

Est absent de la rencontre :
M. Claude Morin, conseiller, district 6

Sous la présidence du maire, **M. François Diguer.**

Est également présente :

M^{me} Anne-Marie Dion, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été adressé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits. Seuls les sujets mentionnés à ces avis de convocation seront traités lors de la présente séance.

Conformément à l'article 164.1 du *Code municipal du Québec* un membre du conseil d'une municipalité peut, s'il le souhaite, participer à distance à une séance du conseil par un moyen permettant à toutes les personnes qui participent ou assistent à la séance de se voir et de s'entendre en temps réel.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 18 h 30, le quorum est confirmé par le maire qui procède à l'ouverture de l'assemblée.

082-04-26 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M^{me} Corrine Lizotte, et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1.1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2 DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- 2.1 Dépôt d'une demande d'aide financière visant la mise en place d'une entente intermunicipale pour un service incendie avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli
- 2.2 Autorisation du dépôt d'une subvention dans le programme de soutien financier pour les accès payables
- 2.3 Règlement N° 560-2026 décrétant l'achat d'un camion 10 roues pour le déneigement et un emprunt n'excédant pas 450 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans, avis de motion et dépôt du projet de règlement

2.4 Octroi du mandat pour l'installation de deux portes à l'Édifice Desjardins,
46, rue Principale Ouest

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. DOSSIERS ADMINISTRATIFS

083-04-2026 2.1 Dépôt d'une demande d'aide financière visant la mise en place d'une entente intermunicipale pour un service incendie avec la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Aubert reconnaît avoir lu et pris connaissance du *Guide du demandeur* concernant le volet *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité, sous-volet *Coopération intermunicipale*;

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Aubert et Saint-Jean-Port-Joli désirent présenter un projet visant la mise en place d'une entente intermunicipale à deux municipalités pour les services incendie dans le cadre du volet – *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité

Il est proposé par M. Jonathan Jean Labbé, et résolu à l'unanimité :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le Conseil de Saint-Aubert s'engage à participer à la mise en place d'une entente intermunicipale à deux municipalités;

Le Conseil accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;

Le Conseil nomme la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli comme organisme responsable du projet, et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet *Coopération et gouvernance municipale* du Fonds régions et ruralité, sous-volet *Coopération intermunicipale*;

Le Conseil désigne le maire et la directrice générale et greffière-trésorière pour signer tout document nécessaire, utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

ADOPTÉE

084-04-2026 2.2 Autorisation du dépôt d'une subvention dans le programme de soutien financier pour les accès payables

CONSIDÉRANT le Programme de soutien financier pour les accès payables offert par Canot Kayak Québec;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de déposer un projet pour améliorer la sécurité autour des accès au lac pour les sports nautiques et la baignade, situés au parc du lac Trois Saumons;

Il est proposé par M^{me} Corrine Lizotte, et résolu à l'unanimité

D'APPUYER le projet **ET D'AUTORISER** la directrice générale à le déposer pour améliorer la sécurité des accès situés au parc du lac Trois Saumons:

ADOPTÉE

2.3 Règlement N° 560-2026 décrétant l'achat d'un camion 10 roues pour le déneigement et un emprunt n'excédant pas 450 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

M. Pierre Dumas donne un avis de motion indiquant que le Conseil adoptera à une séance ultérieure le Règlement N° 560-2026 décrétant l'achat d'un camion 10 roues pour le déneigement et un emprunt n'excédant pas 450 000 \$ remboursable sur une période de 10 ans.

Ce projet de règlement a été déposé et présenté séance tenante aux membres du conseil de la Municipalité.

085-04-26 2.4 Octroi du mandat pour l'installation de deux portes à l'édifice Desjardins, au 46, rue Principale Ouest

CONSIDÉRANT QUE des améliorations doivent être apportées dans une deuxième phase de travaux sur l'Édifice Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE le projet est de remplacer deux portes et d'installer une porte au rez-de-jardin dans la section du service de garde;

CONSIDÉRANT QUE nous avons eu des propositions des entreprises *Construction et Rénovations MF Gagnon*, pour un montant de 7 417,52 \$ et de *Solution Porte et Fenêtre* pour un montant de 965,36 \$, pour réaliser les travaux;

Il est proposé par M. Jonathan Jean Labbé, et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER les propositions des entreprises *Construction et Rénovations MF Gagnon*, pour un montant de 7 417,52 \$ et de *Solution Porte et Fenêtre* pour un montant de 965,36 \$, pour réaliser les travaux.

ADOPTÉE

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

086-04-26 L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Pierre Dumas, et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 39.

ADOPTÉE

FRANÇOIS DIGUER
Maire

ANNE-MARIE DION
Directrice générale et greffière-trésorière